

A Saint-Clar, les habitants s'exprimeront le 8 Octobre sur l'aménagement de la commune !



A Saint-Clar, les habitants s'exprimeront le 8 Octobre sur l'aménagement de la commune !

L'Agence de l'eau Adour-Garonne a lancé en 2016 un appel à initiatives pour la biodiversité dont l'un des principaux axes porte sur la mise en œuvre de chantiers participatifs. Saint-Clar s'est portée candidate et a été retenue pour un projet qui consiste à réaliser un diagnostic participatif en marchant du patrimoine naturel de la commune.

Un diagnostic en marchant est une méthode d'observation sous forme de ballade, pendant laquelle les atouts, faiblesses, problèmes ou enjeux sont discutés. Il s'agit également de recenser les besoins, mais également les points de satisfaction du territoire. Les thématiques abordées lors de ce diagnostic concernent le patrimoine naturel de la commune (milieux naturels, faune/flore, les corridors écologiques, haies, cours d'eau et les éléments fixes du paysage).

L'idée est donc de croiser les regards entre participants, qu'ils soient habitants, agents communaux, élus, acteurs naturalistes, agriculteurs pour comprendre les enjeux liés à telle ou telles problématique/point fort concernant ces thématiques.

C'est également une méthode de sensibilisation. Les échanges entre participants permettront de découvrir des spécificités du territoire notamment la présence de certaines espèces, de certains milieux, les enjeux de préservation, etc.

Enfin, l'objectif est d'élaborer un diagnostic avec les participants sous forme d'un rapport écrit et cartographique qui sera remis dans un second temps aux élus de la commune. Ceux-ci verront comment prendre en compte et mettre en œuvre les recommandations, de même qu'ils feront le lien avec d'autres démarches en cours : Atlas de la Biodiversité Communale et de manière plus globale le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le diagnostic en marchant aura lieu le Dimanche matin 8 Octobre. Inscription à la mairie de Saint-Clar au 05 62 66 40 45 ou par mail à l'adresse suivante : mairie-de-saint-clar@wanadoo.fr.

La ballade est gratuite, ouverte à tous et peut être effectuée à pied, en voiture ou en vélo !

Un apéro de Pays sera offert par la Mairie à l'issue de la matinée.